

Date rédaction	06/2024	Lieu	Halle à Marée	Version	V1
Rédacteur	Arnaud Leroux	Date réunion	14/06/2024	G:\8-Agences Portuaires\AP_Sud\08_CONSEILS PORTUAIRES\01_CONSEILS PORTUAIRES\CP 2024\1er sem 2024 GRVICR CP GRV120240614_CP Granville_CR.docx	

Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
Membres du conseil portuaire			
M. Yvan Taillebois	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du concessionnaire			
M. Damien Pillon	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Stéphane Sorre	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Daniel Denis	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Olivier Lemaigen	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du conseil municipal de Granville			
M. Guillaume Vallée	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Alexis Cosson James	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants personnel du concessionnaire			
M. Lysandre Lemaigre	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Adeline Denizot	Suppléante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants personnel gestion des ports			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Arnaud Leroux	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant de l'activité pêche			
M. Didier Leguelinel	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Guy Montreuil	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Florian Guérin	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Eric Leguelinel	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Yann Grosse	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Franck Lemonnier	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants de l'activité plaisance			
M. Jean-Claude Chatel	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Damien Hue	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Pierre Carli	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Jean-Paul Labrose	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gilles Rostaing	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gérard Mongin	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants de l'activité commerce			
M. Pascal Blanchet	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Olivier Normand	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Antoine Busiaux	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Nelly Depardieu	Suppléante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Samuel Delaunay	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Yann Hantone	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres participants			
Mme Sylvie Gâté	Conseillère départementale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Stéphane Gautier	Direction de la mer, des ports et des aéroports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Éric Varin	Voilerie Granvillaise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Alain Mazeline	Chargé de la modernisation du port de Granville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le conseil portuaire de Granville s'est réuni le 14 juin 2024 à la salle Christian Gautier de la Halle à marée à Granville, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. Taillebois souhaite la bienvenue aux membres présents. Il précise qu'une réunion de la coordination portuaire s'est tenue le 30 mai dernier et que cette dernière a validé globalement le programme de modernisation du port de Granville en dégagant les priorités, dont l'amélioration des conditions d'accès à l'eau. Il indique que la recherche d'un maître d'œuvre pour les travaux de modernisation de la maison des plaisanciers va être lancée par la SPL des ports de la Manche dans les prochains mois avec des travaux envisagés en 2026 ou 2027.

Il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, il demande aux membres du conseil portuaire s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2023.

M. Varin mentionne qu'une omission avait été relevée sur le budget prévisionnel 2024. Les loyers issus des nouvelles autorisations d'occupation temporaire (AOT) n'avaient pas été intégrés.

M. Gautier confirme que ces recettes ont bien été pris en compte dans le budget 2024.

M. Olivier lemaignen précise que le montant total des loyers des AOT s'élève à 200 000 € pour l'année 2024.

M. Leteissier indique que cette information sera mentionnée au compte-rendu du présent conseil portuaire.

Avec cette précision, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. Leteissier présente les différents points inscrits à l'ordre du jour.

BILAN DE L'ACTIVITÉ COMMERCE en 2023

M. Leteissier présente l'activité commerce pour l'année 2023.

M. Blanchet mentionne que la demande de réouverture du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) concerne les moules et les huitres. Il demande si le SIVEP pourrait prendre également en charge les animaux vivants.

M. Lemaigre mentionne que la demande est relativement ancienne et concernait les activités de l'époque. Il indique qu'une fois que l'agrément serait accordé, il serait plus facile de modifier le périmètre d'intervention. Une demande en ce sens pourrait être portée ultérieurement.

M. Blanchet précise que sa demande concerne des crabes et des homards en transit par la France mais à destination d'autres pays européens.

M. Leguelinel confirme que le flux de produits de la pêche en transit ne pose aucun problème. Une vigilance est nécessaire sur les produits de la mer venant des îles Anglo-Normandes destinés au marché français afin de prévenir tout risque de déstabilisation de la filière pêche française.

M. Gautier demande quelle procédure est à privilégier, modifier la demande actuelle avec le risque que cela entraîne un retard ou alors attendre l'agrément tel qu'il est demandé actuellement et faire une demande d'extension par la suite.

M. Lemaigre indique qu'il lui semble plus facile d'attendre l'agrément avant de demander une modification.

L'assemblée valide l'option d'attendre l'obtention de l'agrément avant de demander l'extension à des produits vivants.

M. Blanchet demande s'il y a des nouvelles de l'agrément du SIVEP.

M. Lemaigre indique que le dossier était sur le bureau du 1er ministre mais le contexte politique actuel va nécessairement engendrer un retard supplémentaire.

M. Pillon demande si les mytiliculteurs constatent des attaques de moules par des crabes.

M. Lemonnier indique qu'il y a des attaques à Jersey et que cela commence à Annville. Les mytiliculteurs ont le droit d'effaroucher les crabes mais les services de l'État le refuse. Il indique que les procédures sont très exagérément longues en France et qu'il doit réaliser 2 ans d'études pour transformer sa méthode de culture et pour produire des moules sur poteaux en lieu et place des tables.

Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2023 et les travaux en cours ou prévisionnels pour 2024.

M. Rostaing demande si ces travaux ont fait l'objet de subventions.

M. Lemaigen précise que des mesures d'aide liées aux impacts du Brexit ont été mises en place par l'Europe. Une partie des travaux réalisés ont fait l'objet de subventions dans ce cadre. C'est notamment le cas des stations d'avitaillement et des aménagements liés au futur SIVEP. Il précise que ces travaux étaient programmés par la SPL avant même l'apparition de ces subventions.

M. Lemaigre indique que la SPL a prévu de changer un vérin de la grue Mantsinem. Il s'agit du 2ème vérin de la grue puisque le 1er avait été changé l'année passée. À la suite de ce deuxième changement, un vérin de rechange sera acheté afin de parer à tout risque de panne.

Il indique également que les toitures ont subi de nombreux dégâts en raison des coups de vent successifs.

M. Blanchet met en avant le fait que c'est le nombre de passages (traversées) qui est présenté dans le document et qu'il faut donc diviser ce chiffre par 2 pour obtenir le nombre de passagers transportés.

M. Leteissier indique qu'il est réglementairement obligatoire de présenter les chiffres de fréquentation en nombre de passages et non pas en nombre de passagers.

M. Gautier précise que le nombre de passages n'est pas tout à fait à diviser par 2 pour ce qui concerne les liaisons vers les îles Anglo-Normandes car les bateaux assurent également les liaisons inter-îles. Il précise également que les liaisons vers les îles Anglo-Normandes se poursuivent cette saison avec un seul navire mais avec les mêmes ports de départ à savoir Granville, Barneville-Carteret et Diélette. 400 rotations sont programmées cette saison.

M. Rostaing demande quel est l'avenir de ces liaisons.

M. Gautier répond que la décision dépend notamment de la possibilité d'obtenir des subventions de la part des îles Anglo-Normandes.

BILAN DE L'ACTIVITE PECHE EN 2023

M. Leteissier présente le bilan de l'activité pêche en 2023.

M. Gautier demande si les chiffres présentés comprennent bien les produits provenant des points de débarque délocalisés de Pirou et de Barneville-Carteret.

M. Lemaigre confirme que les chiffres comprennent tous les produits qui passent par les points de pesée de la Criée, ce qui est le cas des produits provenant de Pirou et de Barneville-Carteret. Ces deux points de débarque représentent 17% du volume passant par la Criée. Il précise également que la Criée réceptionne des produits de la pêche réalisés en Manche Est par le biais du point de débarque de Barneville-Carteret.

Il indique que la SPL a mis en œuvre une politique de remise à plat des tarifs et des services qui a rendu les points de débarque délocalisés plus attractifs.

Il mentionne également que l'installation frigorifique de Pirou a été entièrement refaite.

M. Leguelinel précise que le passage par la Criée est plus sécurisant pour les professionnels, tant en termes de logistique qu'en termes de fiabilité des paiements.

M. Montreuil indique qu'il y a tout de même une grande inquiétude sur la perte de la flottille de bulotiers dans les prochaines années en raison du prix de vente élevé des bateaux associé à la raréfaction de la ressource. Il y a également une inquiétude pour la grande flottille liée à la mise en place des zones de protection forte qui ont un impact important sur la pêche.

M. Leguelinel confirme en mentionnant que la compensation de la raréfaction de la ressource par l'augmentation des cours de vente n'est pas pérenne. Par expérience, lorsque la ressource diminue, les cours de vente augmentent jusqu'à un niveau qui freine les ventes en raison du coût trop élevé. Les cours s'effondrent alors par la suite. C'est ce qui est à craindre pour le bulot.

Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2023 et les travaux en cours ou prévisionnels pour 2024.

M. Lemaigre indique que la consommation énergétique de la Criée a baissé de 30% depuis la rénovation du système frigorifique.

Il précise également que les travaux de rénovation du système défensif de la Criée ne se poursuivront probablement pas en 2024 car ils se situeraient sur le même secteur que les travaux de la station d'avitaillement quai Ouest qui doivent être finis avant la prochaine campagne des coquilles.

Il informe enfin que la pose des panneaux photovoltaïques est suspendue aux conclusions du diagnostic sur la charpente. La SPL des ports ne contactera l'ABF que si la faisabilité de la pose des panneaux est avérée.

BILAN DE L'ACTIVITE PLAISANCE EN 2023

M. Leteissier présente les chiffres de fréquentation du port de plaisance en 2023.

M. Rostaing indique que les chiffres lui paraissent très élevés.

M. Lemaigre indique que la présentation des chiffres a été mise en cohérence avec celle des autres ports gérés par la SPL.

M. Leteissier précise que le nombre de navires est calculé suivant le nombre de bateaux pour la période étudiée. Pour les données mensuelles, 1 bateau présent 1 mois compte pour 1 et 1 bateau présent 1 an compte pour 12, et pour les données journalières, 1 bateau présent 1 journée compte pour 1 et 1 bateau présent 1 semaine compte pour 7.

M. Rostaing demande si le nombre de nuitées par escale augmente.

M. Lemaigre répond que le temps d'escale est en légère augmentation mais l'année 2023 n'est pas une année de référence en raison des mauvaises conditions météorologiques pendant la saison.

Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2023 et les travaux en cours ou prévisionnels pour 2024.

M. Varin mentionne que les nouveaux bers mis en place sur la zone technique de Hérel prennent beaucoup de place. Leur positionnement sur le terre-plein des grandes unités peut-être très pénalisant au printemps et en hiver.

M. Lemaigre précise que les bers se déplacent et qu'ils seront enlevés pour les périodes hautes d'activité sur le terre-plein.

M. Rostaing demande s'il est prévu de mettre des systèmes d'arrimage supplémentaires.

M. Lemaigre répond que cela n'est pas prévu à ce jour.

M. Chatel s'interroge sur la pertinence de conserver l'élévateur et demande s'il n'y a pas des moyens de levage plus modernes et plus performants.

M. Lemaigre précise que les navires dont le tirant d'eau est inférieur à 2 mètres de tirant d'eau sont sortis à l'aide des remorques récemment achetées par la SPL des ports. Il est donc nécessaire de conserver l'élévateur en bon état pour les bateaux qui ont plus de 2 mètres de tirant d'eau et pour les bateaux bi-quilles.

M. Lemaignan indique que 90% des bateaux du port peuvent être sortis par les remorques et que 10% des bateaux du port ont besoin de l'élévateur.

M. Lemaigre indique que le prochain dragage du port de Hérel aura lieu durant l'hiver 2025-2026 avec la nouvelle drague de la SPL. Cette nouvelle drague pourra officier dans les 2 bassins à flot ainsi que dans l'avant-port.

M. Blanchet demande des nouvelles de la construction de la drague.

M. Lemaignan indique que la drague sera livrée à Barneville-Carteret en septembre pour y effectuer le dragage du bassin à flot.

M. Blanchet demande si elle va draguer le chenal du port de Barneville-Carteret également.

M. Lemaigen répond que le chenal est désensablé au moyen d'engins mécaniques.

Il précise que l'achat de la drague est mutualisé entre tous les ports de la SPL des ports. L'objectif est de sécuriser les opérations de dragage sans que cela coûte plus cher que le recours aux prestataires extérieurs.

M. Leguelinel complète en mentionnant que l'objectif à Granville est aussi de draguer plus fréquemment des volumes moindres. C'est une obligation en termes d'acceptabilité sociétale et c'est une mesure pertinente et nécessaire.

M. Lemonnier indique que la présence des bancs d'hermelles peut complexifier les opérations de dragage à l'avenir car ils font l'objet d'une protection extrême.

M. Blanchet demande quel est le coût d'investissement et si un amortissement est prévu.

M. Lemaigen répond que l'amortissement est lissé sur 25 ans dans le budget de la SPL. Les opérations de dragage seront imputées sur le budget en cours et par recours aux provisions. Chaque port va payer le service dragage tous les ans.

M. Blanchet regrette la perte d'un très bon agent sur les manutentions sur le port de commerce (agent ayant pris le poste de responsable de la drague).

M. Labrose demande si des travaux vont être entrepris sur la digue principale du bassin de Hétel.

M. Gautier répond que des travaux sont programmés les 2 prochaines années. La consultation visant à retenir une entreprise va être lancée en septembre. Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Département de la Manche.

M. Chatel demande si l'aménagement d'une protection contre les vents et la houle orientés sud-est est prévu.

M. Gautier répond que seules des réparations sur les ouvrages existants sont prévues. Prévoir des aménagements de protection complémentaires donnerait lieu à un dossier d'une autre ampleur, tant en termes budgétaire, qu'en termes d'instruction relative aux enjeux environnementaux qui serait plus lourde encore.

M. Lemonnier met en avant le problème des voitures ventouses sur les places de stationnement des professionnels. Certains véhicules appartiennent à des personnes habitant dans des maisons ou des résidences à proximité. Il mentionne que personne ne veut agir, même quand le véhicule et le propriétaire sont clairement identifiés et signalés. Il indique qu'il faut prévenir les responsables locaux des autorités de police afin qu'ils fassent intervenir leurs agents.

M. Taillebois indique que le problème avait déjà été soulevé mais que demander une verbalisation systématique conduirait à la verbalisation de professionnels de la pêche qui ne mettent pas leur vignette sur le pare-brise.

M. Lemonnier répond que la verbalisation potentielle des pêcheurs est un faux problème puisque les forces de police n'interviennent même pas lorsque la voiture est signalée. Une verbalisation ciblée est possible dans ce cas de figure.

M. Lemaigre précise que l'aménagement complémentaire de la zone de stationnement sur le quai nord est prévu et qu'il est possible de réglementer l'accès au moyen de barrières.

MM. Leguelinel et Lemonnier mentionnent que tous les problèmes de stationnement ne peuvent pas être réglés avec des barrières d'accès.

M. Blanchet demande quel est l'avenir des bungalows du Marité car si le bateau ne revient pas avant plusieurs mois, leur retrait pourrait libérer une place utile sur le port.

M. Gautier répond que la question sera tranchée à l'automne en même temps que celle concernant l'avenir du bateau. Les bungalows servent actuellement de stockage d'une grande partie des matériels de bord du Marité. Une première solution pourrait être l'optimisation de l'espace situé autour des containers afin de permettre une meilleure exploitation.

BUDGET EXECUTÉ 2023

M. Leteissier présente le budget exécuté 2023.

M. Blanchet porte l'attention sur le fait que les 3 activités du port ont été bénéficiaires en 2023.

PROPOSITIONS DE DÉROGATION AU règlement PARTICULIER DE POLICE

M. Leteissier indique qu'il propose deux dérogations au règlement particulier de police afin de régulariser certaines pratiques liées à la navigation à la voile dans le domaine portuaire. Réglementairement, sans dérogation dument mentionnée dans le règlement particulier de police, la navigation à la voile est interdite dans le périmètre du domaine portuaire. À Granville, le domaine portuaire est très vaste et va jusqu'au loup.

1^{ère} proposition de dérogation :

La première proposition concerne une dérogation permanente autorisant la voile d'apprentissage dans le triangle mentionnée en vert sur la cartographie. Cette dérogation est destinée à assouplir les règles de pratique pour la SPL 8 miles Nautic. Dans le triangle bleu, la navigation à la voile est interdite sauf autorisation formelle et particulière. Dans la zone dans l'avant-port et dans le bassin de Hérel, l'interdiction de la navigation à la voile est maintenue et est permanente.



M. Blanchet est favorable à toute mesure qui sépare les flux et est donc favorable à la proposition.

M. Leguelinel s'interroge sur la manière de pérenniser la dérogation et sur la difficulté d'y mettre fin si elle est permanente. Il est favorable à une dérogation annuelle reconductible par tacite reconduction.

M. Lemonnier indique qu'une attention particulière doit être portée sur les horaires de débarque avant l'attribution de dérogations.

M. Gautier mentionne qu'actuellement, la navigation à la voile des stagiaires de 8 miles Nautic est une tolérance mais qu'elle est officiellement interdite et que cela ne peut pas durer pour la sécurité juridique des surveillants de port.

M. Varin mentionne que le chenal secondaire dans le bassin d'évolution est déjà autorisé aux voiliers à marée basse. C'est même la fonction principale du bassin d'évolution.

M. Leteissier répond que la dérogation concerne la pratique de la voile à marée haute lorsque la porte du bassin de plaisance le Hérél est ouverte mais également, bien sûr, lorsqu'elle est fermée.

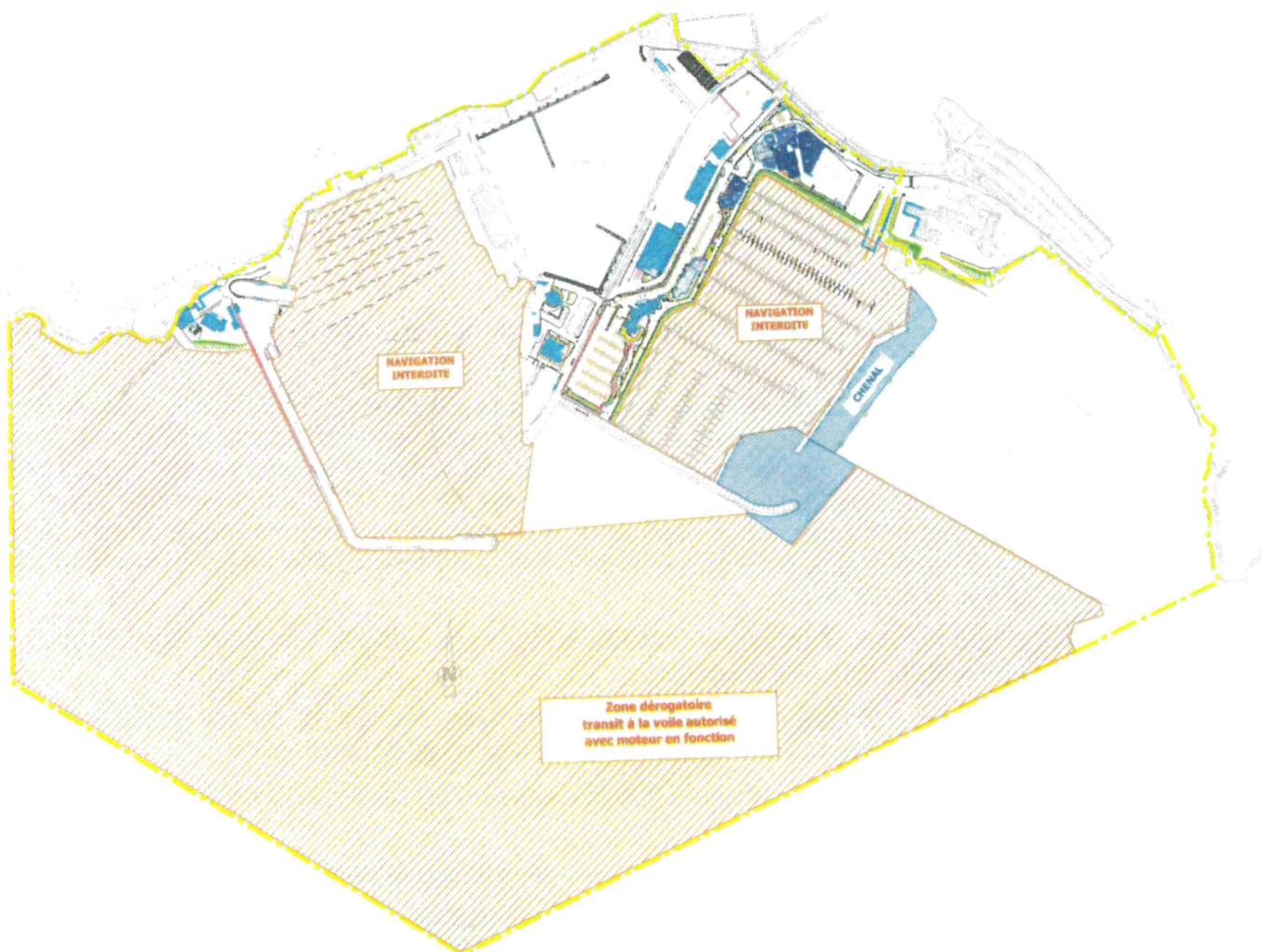
M. Leguelinel demande que les bouées matérialisant le chenal dans le bassin d'évolution soient fixées par chaîne plutôt que par corde.

M. Lemaigre indique qu'il pense que cela a déjà été modifié mais il va s'en assurer.

Avis favorable des membres du conseil portuaire pour une dérogation annuelle reconduite par tacite reconduction dans le triangle vert.

2^{ème} proposition de dérogation :

La deuxième proposition de dérogation concerne la possibilité de naviguer à la voile avec moteur dès les digues et jetées franchies. Pour les bateaux à voile qui n'ont pas de moteur, obligation de sortir de la zone portuaire par le chemin le plus court possible.



M. Leteissier indique qu'il est régulièrement convoqué au tribunal pour des accidents impliquant des bateaux à voile avec un risque pénal pour les surveillants de port et que cela ne peut pas continuer ainsi. Certains navigateurs engageraient rapidement la responsabilité des surveillants de port en cas d'accident.

M. Leguelinel met en avant que beaucoup de voiliers de moins de 8 mètres n'ont pas de moteur. Il met aussi en avant les pannes moteur qui arrivent et qui rendent les bateaux navigables qu'à la voile.

M. Leteissier indique que la gendarmerie maritime est prête à faire des contrôles et à verbaliser.

M. Leguelinel indique qu'une règle qui n'est pas applicable n'est pas une bonne règle. Personne ne peut vérifier que le moteur est en état de fonctionnement.

M. Rostaing propose la création d'un chenal d'entrée dans le port de commerce avec application des règles de barre des chenaux.

M. Lemonnier propose la création de deux chenaux, un pour le commerce et un pour le Hével.

M. Leteissier indique que cela nécessite la constitution d'une commission nautique pour définir le balisage des 2 chenaux et que sans accord, la navigation à la voile restera interdite.

M. Gautier indique qu'une réflexion plus poussée est à mener car il ne faudrait pas que les mesures prises dans le cadre de cette deuxième proposition viennent pénaliser les activités de la SPL 8 miles Nautic alors que l'on souhaitait initialement lui donner plus de liberté.

M. Chatel mentionne qu'une communication très forte est à réaliser auprès des usagers du port de Hével pour rappeler les règles de barre et les bonnes pratiques.

Cette proposition n'est donc pas retenue en l'état et nécessitera une étude plus précise.

MODIFICATION DES DROITS DE PORT

M. Leteissier indique qu'une observation du service des douanes oblige à modifier les droits de port en ajoutant une réduction de 10% des droits de port pour certains navires.

Aucun navire du port de Granville n'entre dans le cadre de l'application de cette réduction et c'est pourquoi cette disposition n'avait pas été intégrée dans les droits de port initiaux.

Avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Lemaïgnen présente le projet de mise en place de bâches peintes sur certains bâtiments du port pour valoriser les activités de la pêche. Ce projet est porté par l'association murs de mémoire.

M. Gautier demande s'il y a un engagement dans la durée.

M. Lemaïgnen répond qu'il n'y pas d'engagement dans la durée et que le déploiement est prévu pendant l'été.

M. Sorre indique que la ville de Granville et la communauté de communes Granville Terre et Mer s'étaient portées candidates, il y a quelques années, pour accueillir une étape de la course du Figaro. Le comité d'organisation de la course propose que Granville soit la ville d'arrivée de la course en septembre 2025. Il indique que la mobilisation d'une somme de 400 000 € est nécessaire et que la ville et GTM ne peuvent porter cet événement seuls. Il mentionne que des échanges devront avoir lieu entre la ville, le Département, la Région et la SPL des ports pour étudier un co-financement. La réponse est à donner avant la fin juin.

M. Varin indique qu'il est moins intéressant d'être ville d'arrivée que ville de départ et demande s'il est possible de demander à être ville de départ.

M. Lemaïgre précise qu'un accord pluriannuel a été signé avec une ville de Vendée et que le départ ne pourra pas être donné ailleurs que depuis cette ville pendant quelques années.

M. Blanchet met en avant que cela risque d'être le week-end précédant le festival toute la mer sur un plateau.

M. Leguelinel indique que l'accueil des navires serait dans le bassin de commerce.

M. Pillon indique que les retombées positives d'un tel événement sont indéniables mais que la SPL des ports ne peut pas porter l'organisation de cette manifestation. La SPL ne pourra pas mettre une enveloppe financière brute sur cette manifestation mais pourra apporter un soutien logistique. Il attire l'attention sur la proximité avec le festival toute la mer sur un plateau et sur la mobilisation des personnels.

M. Sorre conclut en mentionnant que des échanges sont à organiser entre les différents partenaires potentiels.

M. Blanchet demande la mise en place d'une échelle dans le pan coupé du terre-plein de la capitainerie.

M. Lemaïgre indique cela sera étudié.

M. Blanchet demande pourquoi une partie du parking de Hével est fermé.

M. Lemaïgre mentionne qu'une poche réservée aux plaisanciers a été matérialisée.

M. Pillon indique que les retombées positives d'un tel évènement sont indéniables mais que la SPL des ports ne peut pas porter l'organisation de cette manifestation. La SPL ne pourra pas mettre une enveloppe financière brute sur cette manifestation mais pourra apporter un soutien logistique. Il attire l'attention sur la proximité avec le festival toute la mer sur un plateau et sur la mobilisation des personnels.

M. Sorre conclut en mentionnant que des échanges sont à organiser entre les différents partenaires potentiels.

M. Blanchet demande la mise en place d'une échelle dans le pan coupé du terre-plein de la capitainerie.

M. Lemaigre indique cela sera étudié.

M. Blanchet demande pourquoi une partie du parking de Hérel est fermé.

M. Lemaigre mentionne qu'une poche réservée aux plaisanciers a été matérialisée.

MM. Mongin et Rostaing mentionnent que la barrière d'accès au parking de Hérel fonctionne très mal et que la reconnaissance des plaques n'est pas toujours efficace.

M. Lemaigre indique qu'il va étudier le problème.

M. Labrose remet à l'assemblée des propositions liées à l'aménagement et à l'exploitation du port.

En l'absence d'autres questions, **M. Taillebois** remercie les membres présents pour leur participation et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 septembre 2024

Le président du conseil portuaire



Yvan Taillebois